

# Comité syndical

## Compte-rendu de réunion



### Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 24 septembre 2019 salle communale de Vieille-Eglise-en-Yvelines

#### Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. DUCROCQ Bazoches-sur-Guyonne
- M. FEYT Boullay-les-Troux
- M. DEBONNE Communauté Paris Saclay
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. BARBOTIN Conseil régional Ile-de-France
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme LESPert-CHABRIER Forges-les-Bains
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme IKHELF Le Perray-en-Yvelines
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. CANAL Longvilliers
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. BODIN Raizeux
- M. PIQUET Rambouillet
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme LE DUAULT Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. POULON Sonchamp
- M. VIVAT Vaugrigneuse
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

#### Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc), M. FASOLIN (Gif-sur-Yvette), Mme METREAU (Montfort l'Amaury), M. MORVANNIC (Vieille-Eglise-en-Yvelines), M. GERVAIS (Chambre de Métiers et d'artisanat de l'Essonne), M. NICOLAS (Etudes et Chantiers).

PNR : MMES ALOISI-ROUX, CALVARIN, DORMOIS, DOUBRE, DUFILS, DUMAZEAU, HOUGUET, MANOUVRIER, MONTET et ZERAFA et MM BONNISSEAU, MARCHAL, PERRIN, SIX et STEPHAN.

Absents excusés :

- Mme MOLIN MARTINEAUD Bazoche-sur-Guyonne
- M. POUPART Bonnelles
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme VON EUW Chevreuse
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme WINOCOUR LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- Mme PIGAGNEAU Conseil régional Ile-de-France
- Mme MEYER Gambais
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. LUBRANESKI Les Molières
- M. FABRE Les Molières
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- M. BRAN Office National des Forêts
- Mme ROSSI JAOEN Ceser IDF

Pouvoirs :

M. LUBRANESKI	à	M. POULON
M. POUPART	à	M. VANDEWALLE
Mme VON EUW	à	M. MONTEGUT
Mme MEYER	à	M. PELLETIER
Mme PIGANEAU	à	M. FRONTERA
M. LOMMIS	à	M. CANAL
Mme DARCOS	à	M. CHIVOT
Mme AUBERT	à	M. DE WINTER
Mme DEMONT	à	Mme MERELLE
Mme COTE-MILLARD	à	Mme BOONE
M. HOUILLON	à	M. PASSET

Le président de séance propose d'ajouter à l'ordre du jour l'adoption d'une convention avec l'Institut Photovoltaïque d'Île-de-France.

Adopté à l'unanimité

Informations et présentations :

- Evaluation mi-charte : questionnaire à l'attention des communes
- Cadastre solaire
- Chantiers de bénévoles internationaux avec Etudes et Chantiers – été 2020

## **Adoption d'une convention cadre avec l'institut Photovoltaïque**

### **IPVF, Institut Photovoltaïque d'Île de France**

L'Institut Photovoltaïque d'Île-de-France (IPVF) est installé au cœur du Campus Paris-Saclay (depuis 2017). L'IPVF a pour objet de rassembler sur une même plateforme des projets de recherche et de développement dans le domaine photovoltaïque conduits par des entreprises, des universités, des instituts publics et privés, actionnaires ou non (l'IPVF pouvant participer à ces projets), de faire construire des bâtiments et autres infrastructures destinés à le recevoir, de fournir des prestations de services dans le domaine photovoltaïque, ainsi que de développer un pôle enseignement.

L'IPVF conduit ainsi plusieurs types de partenariats : des projets de recherche commune, des projets de recherche collaborative et des projets de recherche en propre, des prestations de services, ainsi que des formations à très haut niveau à destination d'étudiants, d'industriels ou de hauts dirigeants.

Le Partenariat avec le PNR : l'IPVF a été sollicité dans le cadre d'un appel à candidature de la Région (Territoires d'Innovation - TIGA) et pour lequel proposé 2 actions ont été proposées :

- Développement de centrales photovoltaïques collectives
- Expérimentation de solutions photovoltaïques émergentes intégrables aux bâtiments patrimoniaux.

La convention cadre a pour objet la définition les orientations globales du partenariat pour les 3 ans à venir. Une annexe annuelle sera établie afin de définir le programme d'actions précis (formation, expérimentation) et les budgets alloués.

Le partenariat porte sur :

1. Expertise sur la thématique de la maîtrise de l'énergie et des EnR&R auprès de communes, professionnels et particuliers.
2. Co-animation ou organisation commune d'événements sur des thématiques liées à la transition énergétique à destination de communes, professionnels et particuliers.
3. Animation, sensibilisation sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie, des EnR&R, auprès des publics scolaires, décideurs, professionnels et grand public.

Un référent élu doit être désigné pour représenter le PNR. M Passet est proposé.

Adopté à l'unanimité

### **1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 27 juin et du 2 juillet 2019**

Adopté à l'unanimité

### **2. Motion contre l'épandage des boues de la station d'épuration du Carré de Réunion située à Bailly sur des communes adhérentes au Parc**

Par arrêté du 3 juin 2019, le Préfet des Yvelines a autorisé, au titre du code de l'environnement, l'épandage en agriculture des boues et des lixiviats issus de la station d'épuration du Carré de Réunion sur 54 communes des Yvelines. Cet arrêté a été pris à la suite d'une enquête publique qui s'est tenue du 24 janvier et 25 février 2019, au cours de laquelle le PNR a émis un avis très réservé sur le projet.

4 communes adhérentes au PNR sont concernées (Hermeray, Jouars-Pontchartrain, Poigny-la-Forêt et Raizeux) et 3 d'entre elles ont formé un recours gracieux le 31 juillet 2019 en sollicitant leur retrait du périmètre d'épandage. Il convient de noter que ces communes ont fait le choix de traiter leurs boues sans épandage sur leur territoire via une autre filière. Il leur paraît donc inconcevable de recevoir des boues de provenance extérieure avec toutes les nuisances que cela comporte.

Le sujet de la préservation et de la durabilité des terres agricoles, qui représentent près de 40 % du territoire du PNR, demeure un enjeu majeur de la Charte constitutive du Parc. En conséquence, il est proposé au comité syndical de soutenir le recours gracieux intenté par les communes de Hermeray, Poigny-la-Forêt, Raizeux et Gazeran (commune hors du périmètre du Parc) au travers d'une motion.

Adopté à l'unanimité

### **3. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation d'un film sur la renaturation de l'Yvette**

Dans le cadre de ses missions réglementaires de protection du patrimoine naturel et d'aménagement du territoire, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est maître d'ouvrage de travaux de restauration écologique de rivières, et parmi celles-ci, l'Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Ce projet est exemplaire de par son ambition de remise en fond de vallée du cours d'eau, son enjeu écologique renforcé par sa traversée d'une réserve naturelle régionale, et sa contribution significative à la lutte contre les inondations par expansion des crues, l'ensemble se situant en continuité du cœur de ville de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse. Le PNR et ses partenaires travaillant à d'autres projets de même nature, la production d'un film pédagogique à l'attention de tous les publics, permettra d'expliquer, de faciliter et de mettre en valeur ces actions d'intérêt général.

Ce film apportera à la fois des arguments scientifiques convaincants et enthousiasmants en montrant que des solutions existent à l'échelle locale pour faire de nos communes des réservoirs de nature, également profitables à l'homme. Grâce à ce film, le public pourra percevoir l'originalité de la démarche et de l'approche mise en œuvre sur cette opération : des solutions globales pour concilier à la fois les enjeux biodiversité (redonner au milieu un fonctionnement naturel, retrouver une qualité de la ressource en eau, sauvegarder des espèces végétales et animales) et les enjeux d'aménagement (solutionner durablement les problèmes d'inondations).

La valorisation de tels projets étant fortement soutenue par l'Agence de l'Eau, le PNR demande une subvention de 80% du montant total TTC de l'opération dont le coût s'élève à 13 640 € TTC. En conséquence il est proposé au comité syndical un projet de délibération autorisant le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Adopté à l'unanimité

### **4. Demande de subvention à la DRIEE pour l'opération « Un outil participatif, dynamique et interactif pour préserver les paysages durablement »**

La préservation et la valorisation des paysages des PNR franciliens constituent un enjeu fort dans la recherche d'équilibre entre protection et développement. Afin d'illustrer et de documenter les transformations quotidiennes du territoire, les Parcs ont depuis plus de 20 ans participé à l'Observatoire national des Paysages lancé par le Ministère de l'Environnement en 1992. Ainsi, le PNRHVC dispose d'un fonds photographique de près de 500 photos, autour de six problématiques : la résidentialisation du territoire rural, la disparition de la trame arborée en plaine, l'évolution des bourgs, l'empreinte de l'activité agricole, l'impact des équipements touristiques, la fermeture des fonds de vallée et l'abandon des prairies.

Créé en 1995, l'observatoire couvre les 21 communes de l'ancien territoire et doit donc être étendu, tout en adaptant sa méthodologie et sa diffusion pour une meilleure sensibilisation du grand public aux questions de paysage et d'aménagement du territoire. L'utilisation de l'Observatoire des paysages pour la mise en œuvre des recommandations des « Plans paysage et biodiversité » est un enjeu. Au-delà des constats, il s'agit de favoriser l'appropriation par les élus et les habitants des enjeux afin de

dégager des priorités d'actions et de leur mise en œuvre dans une démarche participative et avec la création d'outils de communication efficaces.

L'ensemble de l'action fera l'objet de l'accompagnement d'une universitaire dans le cadre d'une recherche commune à plusieurs Parcs.

Pour cela, le PNRHVC sollicite la DRIEE pour un financement de son action « Préserver les paysages durablement, une démarche participative et des outils interactifs » à hauteur de 20 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

## **5. Lancement du marché Maison de Fer**

Située sur la commune de Dampierre-en-Yvelines, la Maison de Fer est une maison métallique et démontable conçue par l'ingénieur Duclos, disciple d'Eiffel, installée en 1896 au cœur d'un jardin pittoresque. Les témoins de cette architecture sont rares et il convient de les préserver.

Une étude de programmation a été lancée et un scénario a été retenu par le comité de pilotage. Celui-ci prévoit la restauration de l'existant et la restructuration intérieure et la rénovation du bloc sanitaire. Le bâtiment sera restitué dans son environnement grâce à la destruction des surélévations effectuées ultérieurement.

Des diagnostics doivent être approfondis dont une étude de structure sur le bâti doit être réalisée. S'agissant de travaux complexes avec une forte dimension technique, le Parc fera appel à un maître d'œuvre pour conduire l'opération.

Aussi, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre, de diagnostics et de travaux concernant la restauration et la restructuration de la Maison de Fer et à solliciter toute subvention pour réaliser ce projet.

Adopté à l'unanimité

## **6. Restauration d'une prairie mésophile de pente sur le hameau de Talou**

La prairie mésophile de pente située au hameau de Talou à Chevreuse fait partie des Zones d'Intérêt Ecologique à conforter délimitées au Plan de Parc. Cet espace ouvert rare localement est en voie de colonisation par la friche arbustive, ce qui à terme sans action de l'homme redeviendra un boisement classique et déjà très bien représenté à l'échelle du PNR. Un prêt à usage a été signé entre le PNR et la propriétaire, conformément à la délibération du bureau syndical 18B32 du 11 juillet 2018. Le PNR est donc juridiquement habilité à pouvoir investir dans des travaux de restauration écologique (suppression d'une partie des fourrés et des broussailles) et d'aménagement pour une gestion par pâturage extensif (installation de clôtures et autres équipements pastoraux).

Un premier projet a été élaboré et présenté en commission Biodiversité Environnement, au bureau du 11 juillet 2018, et en CAO pour un montant estimatif de 55 800 € TTC. Le projet est aujourd'hui revu à la hausse pour y intégrer le coût d'un déracinement des fourrés dans le but de supprimer une lourde charge de frais de gestion en fonctionnement dans les prochaines années, pratique indispensable à la pérennité des travaux d'investissement de départ. Cette plus-value est estimée à 16 200 € TTC, soit un montant total estimatif de 72 000 € TTC, à imputer sur l'opération budgétaire n°942 d'un montant total de 90 000 € TTC. Une délibération complémentaire vous est donc proposée.

Adopté à l'unanimité

## **7. Avenant assistance-maintenance Géotrek**

Afin que l'application de randonnées <https://rando.pnr-idf.fr> soit toujours opérationnelle le logiciel GEOTREK nécessite une assistance-maintenance payante. Les 4 PNR franciliens doivent donc contracter un contrat d'assistance-maintenance de l'ordre de 800 € HT (soit 8h d'expert) par an, à répartir entre les 4 Parcs, les heures non consommées étant reportables sur l'année suivante. Le maître d'ouvrage pour la gestion de ce logiciel GEOTREK est le Parc Oise-Pays de France : celui-ci assure l'émission des bons de commande, le suivi du dossier et reste l'interlocuteur unique des prestataires. Il prend en charge financièrement les dépenses correspondantes, puis émet un titre de recette auprès des 3 autres Parcs correspondant à 25% du montant payé.

Ce fonctionnement sera mis en place dès l'année 2020, et renouvelé chaque année par tacite reconduction pendant toute la durée de la présente convention. Le montant des titres de recette émis pourra varier en fonction du coût réel des prestations, pour correspondre à une répartition équitable de la dépense (25% par Parc).

Adopté à l'unanimité

## **8. Modification des fiches 940 et 958 « Equipements pédagogiques et équipements du Parc »**

La Centre d'initiation nature est situé dans la maison forestière des Hauts Besnières propriété de l'ONF. Le Parc et l'ONF cherchent à régulariser la situation de conventionnement, dans un contexte juridique complexe. Dans l'attente de solution, les travaux initialement prévus pour la rénovation du site et son adaptation accessibilité sont suspendus.

En revanche, la restauration de la Maison de Fer, propriété du PNR, entre en phase de maîtrise d'œuvre dès le deuxième semestre 2019. Cette opération est rendue nécessaire pour le maintien de ce bâtiment, menacé par la corrosion ainsi que pour l'adaptation de l'accessibilité et l'amélioration des aménagements.

Pour ce faire, la modification de l'opération 940 au CPER 2018 prend en compte cette inversion des calendriers ; il s'agit de demander au Conseil régional d'Île-de-France l'affectation des crédits initialement prévus pour la rénovation du Gîte des Hauts Besnières, à l'opération de restauration de la Maison de Fer.

En complément, la fiche 958 « Equipements pédagogiques » du CPER 2019 doit être modifiée afin de permettre les aménagements du site des Hauts-Besnières pour sécuriser le lieu et réaliser l'ADAP afin de maintenir les conditions d'accueil du site

Adopté à l'unanimité

## **9. Décision modificative**

La Décision modificative est composée d'ajustements comptables entre articles en section de fonctionnement et d'investissement.

Afin de régulariser des remboursements sur l'exercice 2018, une ligne au 673 et une ligne au 773 sont créées à hauteur de 828,00 euros. Afin de régulariser les écritures pour l'opération de travaux de rivières, les dépenses prévues au 2318 dans le BP 2019 sont basculées au 45818 et les recettes prévues au 1312-1313 et 1318 sont basculées au 45828 ce qui ne crée aucune dépense supplémentaire, ni recette nouvelle.

Adopté à l'unanimité

#### **10. Sorties de l'actif**

Afin d'apurer l'actif du Parc de biens mis au rebus, il est nécessaire de retirer 696 147,66 euros selon liste jointe.

Adopté à l'unanimité

#### **11. Renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL 2019-2022 avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne**

Le CIG Grande Couronne propose aux collectivités qui le souhaitent une aide concernant l'établissement des dossiers CNRACL : confection de dossiers (immatriculation de l'employeur, affiliation, régularisation de services, demande de retraite...), études sur les départs en retraite, appui technique.

La participation financière s'élève à 53,75 € de l'heure. Il est donc proposé au Comité syndical d'approuver la signature de cette convention pour 3 ans.

Adopté à l'unanimité

#### **12. Convention pour une mission d'archivage avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne**

Le Parc naturel régional a effectué au cours de ces dernières années plusieurs campagnes d'archivage avec le CIG (1997, 2000, 2004, 2008, 2011 et 2016). Une nouvelle mission de maintenance est nécessaire pour permettre la prise en charge des archives en cours de chaque service du Parc (estimées à 37 ml.)

La proposition chiffrée du CIG pour un tarif horaire de 38 € (tarifs 2019 votés par le conseil d'administration pour les collectivités affiliées notamment les EPCI de 1 à 50 agents), est estimée pour cette nouvelle mission à 5 928 € correspondant à 4 semaines de travail de 39 h.

Adopté à l'unanimité

#### **13. Contrats d'apprentissage**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

A ce jour, des besoins se font ressentir dans 2 secteurs du Parc : en comptabilité et en gestion de rivières.

Aussi, il est envisagé de recruter pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021, 2 apprentis :

- En formation BTS GPN pour assurer la gestion, la surveillance, le suivi de la qualité écologique, la renaturation et la restauration écologique de la continuité aquatique, et la connaissance et la mise en valeur des rivières et leur lit majeur.
- En formation de BTS comptabilité ou DCG pour assurer des missions de comptabilité gestion

Adopté à l'unanimité

### **Pour information**

- **Virement de crédits en section d'investissement**

En l'absence de crédit aux comptes 45814 et 45818, un virement de crédits a été effectué en section d'investissement, voir annexe 6.

### Information faite au comité syndical

- **Signature de la Charte « Zéro phyto dans les espaces communaux » et remise des panneaux « Commune sans pesticide » aux communes lauréates de la session 2018-2019**

Depuis le 1er janvier 2017, le Parc met en œuvre sa charte « zéro phyto dans les espaces communaux », adoptée par le Comité syndical en décembre 2016. Elle est aujourd'hui recensée parmi les 26 chartes du réseau « Terre Saine, communes sans pesticides ».

Cette charte a pour vocation d'accompagner et de soutenir les communes vers le zéro pesticide strict dans tous les espaces publics, donc d'aller plus loin que la réglementation actuelle qui autorise leur utilisation dans les cimetières, terrains de sport et certaines voiries en cas de raisons de sécurité. Cette charte permet aux communes du Parc en zéro pesticide strict depuis plus d'un an de candidater pour l'attribution du label national « Terre saine, communes sans pesticides ».

45 communes sur 53 du Parc sont engagées dans le zéro phyto.